

CA12 08 0066

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 février 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA12 08 0067

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 7 février 2012.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Francesco Miele s'étant absenté :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale 7 février 2012, tel que modifié, en retirant le point 40.10 relatif à l'adoption du règlement numéro RCA12-08-5 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (sommaire décisionnel 1104509010).

ADOPTÉ.

CA12 08 0068

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 7 février 2012 et de la séance spéciale du 23 janvier 2012 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 7 février 2012 et de la séance spéciale du 23 janvier 2012 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA12 08 0069

Première période de questions du public, de 19 h 33 à 19 h 45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Lucie Létourneau, du 2167, rue Maryse-Bastie :

- Coin Maryse-Bastie et de St-Exupéry, côté nord-est : y a-t-il eu un comptage après l'ouverture de St-Exupéry pour connaître le débit de véhicules? Il y a un goulot d'étranglement parce que les véhicules veulent entrer dans les commerces au coin de St-Exupéry et Marcel-Laurin. Peut-on obtenir les résultats de cette analyse?

Monsieur Alfred Decivita, du 1315, rue Sartelon (Équipements postaux canadiens) :

- Il y a une augmentation surprenante du compte de taxes.
- Le maire Tremblay avait promis l'harmonisation du taux de taxes sur l'île sur 10 ans.

Le 2 février 2012

- À l'intersection d'Henri-Bourassa et Sartelon, l'eau s'accumule quant il pleut. Les camions du projet Bois-Franc endommagent la route. Qui va payer les réparations?
- Les camions salissent la voie publique.

Réponse (Alan DeSousa) : on va envoyer des inspecteurs.

CA12 08 0070

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115366002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0071

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil en 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif de divers travaux de génie civil en 2012.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - un représentant de la Section des ressources matérielles de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs;
 - un représentant de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA12 08 0072

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124093001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression du Bulletin de Saint-Laurent pour l'année 2012 - Demande de soumissions 12-504.

Le 2 février 2012

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Imprimerie Transcontinental inc.	51 738,75 \$
Imprimerie Solisco inc.	59 844,49 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Imprimerie Transcontinental inc.** le contrat pour l'impression du Bulletin de Saint-Laurent pour l'année 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 janvier 2012, totalisant la somme de 51 738,75\$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1124093001) :
 - 2430.0010000.304755.01801.53802.014031.0000.000000.000000.000000.000000
 - 37 391,50 \$
 - 2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000
 - 12 097,25 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0073

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124093002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression de l'Agenda et de la Saison culturelle pour l'année 2012 - Demande de soumissions Soumission 12-505.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Payette & Simms inc.	47 351,30 \$
Imprimerie Solisco inc.	53 400,14 \$
Imprimerie Transcontinental inc.	55 188,00 \$
Accent Impression inc.	12 670,25 \$ (non conforme)

ATTENDU que la soumission de la firme Accent Impression inc. n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Payette & Simms inc.** le contrat pour l'impression de l'Agenda et de la Saison culturelle pour l'année 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 janvier 2012, totalisant la somme de 47 351,30 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124093002 : 45 292,29 \$) :
 - 2430.0010000.304705.07001.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 2 février 2012

CA12 08 0074

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125361004 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Trame-Verte Gynnie Tremblay pour la prise en charge, l'encadrement, la surveillance de chantier, les compilations et la correction des plantations du printemps 2011.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080200 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2011 et octroyant à la firme Trame-Verte Gynnie Tremblay un contrat pour des services professionnels de soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres (soumission 11-503);

ATTENDU que pour assurer le suivi des plantations effectuées au printemps 2011, les déficiences laissées par l'entrepreneur de Tourbe S.R. inc. ont dues être corrigées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De ratifier une dépense additionnelle de 1 499,56 \$ au contrat octroyé à Trame-Verte Gynnie Tremblay pour la prise en charge, l'encadrement, la surveillance de chantier, les compilations et la correction des plantations du printemps 2011 (soumission 11-503).

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – 1125361004 : 1 434.35 \$) :

2430.0013000.304768.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0075

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123679001 relatif à une dépense additionnelle en faveur de Technologie de Dégivrage Cargill pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2011-2012.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080794 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er novembre 2011 et autorisant une dépense de 875 406,89 \$ en faveur de Technologie de dégivrage Cargill pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2011-2012;

ATTENDU qu'en raison des conditions climatiques, une quantité approximative de 3 000 tonnes métriques supplémentaire est requise pour terminer la saison 2011/2012;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 239 343,46 \$ en faveur de Technologie de dégivrage Cargill pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2011-2012, portant la dépense à 1 114 705,35 \$.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1123679001 : 228 934,96 \$) :

2430.0010000.304716.03121.56505.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0076

Soumis sommaire décisionnel numéro 112298001 relatif à une dépense en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS de janvier à mai 2012.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080679 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2008 et autorisant le transfert de la facturation des comptes de téléphonie cellulaire du contrat en cours avec Bell Mobilité sous le contrat corporatif de Montréal avec Bell Mobile;

Le 2 février 2012

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et octroyant aux firmes Télus et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture, sur demande, des services de télécommunications, pour des périodes respectives de 10, 7 et 4 ans (entente numéro 377824);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 70 000 \$ en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS, de janvier à mai 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA112298001 : 66 955,86 \$) :
2430.0010000.304753.01909.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0077

Soumis sommaire décisionnel numéro 112298002 relatif à une dépense en faveur de TELUS pour l'ensemble des téléphones de type Centrex pour l'année 2012.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et octroyant aux firmes Télus et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture, sur demande, des services de télécommunications, pour des périodes respectives de 10, 7 et 4 ans (entente numéro 377824);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 35 000 \$ en faveur de TELUS pour l'ensemble des téléphones de type Centrex pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA112298002 : 33 477,93 \$) :
2430.0010000.304753.01909.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0078

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112298005 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2012.

ATTENDU qu'Esri Canada ltée est l'unique fournisseur habilité à offrir ce service pour les logiciels;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique avec la firme Esri Canada ltée pour l'année 2012, pour un montant 42 750,37 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1112298005 : 40 891,25 \$) :
2430.0010000.304753.01909.55404.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 2 février 2012

CA12 08 0079

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124924001 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la firme Néopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2012.
- 2.- D'autoriser une dépense de 35 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1124924001 : 33 477,93 \$) :

2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0080

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124924002 relatif aux services postaux pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2012.
- 2.- D'autoriser une dépense de 67 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124924002 : 64 086,32 \$) :

2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0081

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231002 relatif à la publication des avis d'appels d'offres pour l'année 2012.

ATTENDU que la publication dans le journal La Presse cible de façon adéquate les fournisseurs potentiels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 30 000 \$ en faveur de La Presse pour la publication des avis d'appels d'offres pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113231002 : 28 695,37 \$) :

2430.0010000.304744.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 2 février 2012

CA12 08 0082

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124020002 relatif à une offre de services pour la disposition des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis devenus inutiles.

ATTENDU que ces articles sont fabriqués de matières recyclables pouvant servir à d'autres usages et être réutilisées sous d'autres formes;

ATTENDU que la firme Targray technologie internationale inc. offre gratuitement à l'arrondissement ses services de recyclage des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour l'année 2012;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre de services de la firme Targray technologie internationale inc., datée du 12 janvier 2012, pour la disposition des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour l'année 2012, et ce, sans frais.

ADOPTÉ.

CA12 08 0083

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114020003 relatif à la poursuite du partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation, la mise en valeur et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin.

ATTENDU qu'il est primordial de continuer le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour les générations actuelles et futures et de le maintenir en bon état;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat pour l'année 2012 avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation et la mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin et pour l'entretien dudit boisé, pour un montant maximum de 61 540 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114020003 : 59 950,96 \$) :

2430.0010000.304740.04601.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0084

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1110069003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de construction de la bibliothèque du Boisé.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080487 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011 et octroyant un contrat de 23 540 359,21 \$ et un montant de contingences de 1 177 018 \$ à la firme Pomerleau inc. pour les travaux de construction de la bibliothèque du Boisé (soumission 11-001);

ATTENDU la résolution numéro CA11 080727 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011 et modifiant le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA11 080487, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011, y modifiant la source de financement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 2 février 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA11 080727, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011, afin qu'il se lise comme suit :

« 2.- De financer la dépense à même le surplus de gestion – affecté divers (certificat du trésorier – CTA1110069003 :

6430.9500998.801150.07231.57201.000000.0000.107256.000000.22040.00000
Financement au comptant - Bibliothèque Saint-Laurent (2 718 774 \$)

6430.3010001.801150.07231.57201.000000.0000.136282.000000.22040.00000
Construction d'une bibliothèque - Réserve muséale (3 367 533 \$)

TVQ sur portion du Musée des Maîtres Artisans du Québec – MMAQ (300 550 \$)

6430.3010001.801150.07231.57201.000000.0000.107256.000000.22040.00000
Bibliothèque de Saint-Laurent (5 822 238 \$). ».

ADOPTÉ.

CA12 08 0085

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231012 recommandant au Comité exécutif d'approuver une servitude en faveur de Bell Canada sur le lot 1 517 092.

ATTENDU que Bell Canada projette la pose de deux boîtiers de raccordement optique sur une propriété appartenant à la Ville et situé dans l'arrondissement Saint-Laurent, près du 1430 Painter Circle, soit le lot 1 517 092;

ATTENDU qu'une servitude d'environ 3 mètres par 16 mètres est requise pour l'emplacement des boîtiers;

ATTENDU le plan ainsi que le projet d'acte préparé par Me Charles Hamelin, notaire, présenté en pièce jointe;

ATTENDU que la servitude est requise pour protéger les boîtiers ainsi que les conduits jusqu'à l'emprise municipale.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'approuver une servitude en faveur de Bell Canada sur le lot 1 517 092 conformément aux conditions du projet d'acte.

ADOPTÉ.

CA12 08 0086

Soumis sommaire décisionnel numéro relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme Les Services Exp. pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de la Bibliothèque du Boisé (soumission 11-002).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080547 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance du 2 août 2011 et octroyant un contrat de 135 202,77 \$ à Les Services Exp. pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de la Bibliothèque du Boisé;

ATTENDU que l'ampleur de la gestion des sols contaminés a nécessité des services additionnels imprévisibles au moment de la soumission;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 2 février 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la modification accessoire au contrat octroyé à la firme Les Services Exp., aux prix unitaires de la soumission de ladite firme, en date du 22 juillet 2011, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 25 294,50 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120069001 : 24 194,50 \$) :
6430.3007011.801150.07231.54390.000000.0000.127263.000000.22040.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0087

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378033 relatif à la disponibilité d'un montant de 677 117 \$ représentant la proportion de 50 % de contribution de l'arrondissement aux projets financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) pour les années 2012 et 2013.

ATTENDU la résolution numéro CE10 0359 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 19 mars 2010 et adoptant le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et réservant 63 000 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, soit 21 000 000 \$ par année;

ATTENDU que pour être admissibles, les projets doivent faire l'objet d'une résolution de l'arrondissement confirmant sa contribution de 50 %, soit 677 117 \$, la contribution de 50 % de la Ville étant de 677 117 \$, pour un total de 1 354 234 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De confirmer la disponibilité du montant de 677 117 \$, représentant la proportion de 50 % de la contribution de l'arrondissement de Saint-Laurent aux projets financés par le programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), pour les années 2012 et 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0088

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114020002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation du programme Mon école écolo 2012.

ATTENDU le programme Mon école écolo mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

ATTENDU que sept écoles ont participé au premier volet, seize au deuxième volet en 2010 et dix en 2011;

ATTENDU que les services du Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUÊPE) a déposé une soumission pour l'animation des ateliers sur la boîte à lunch écologique;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un contrat de 10 280 \$ au Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUÊPE) pour l'animation d'ateliers en classes sur la boîte à lunch écologique dans le cadre du programme Mon école écolo 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 juin 2011, totalisant la somme de 10 280 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser une dépense de 1 162 \$ en faveur de PEP Concept inc. pour l'achat de cent boîtes à lunch et de cent bouteilles d'eau réutilisables.

Le 2 février 2012

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114020002: 11 442 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0089

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299005 relatif au lancement d'un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2012 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) pour la période 2009-2011.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0016 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 26 janvier 2012 et approuvant le projet d'avenant prolongeant l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour l'année 2012 - 2013, pour un montant de 9 M \$;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2012 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) pour la période 2009-2011 et prolongée pour l'année 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0090

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050001 relatif au programme des activités de loisir – printemps/été 2012 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que la programmation du printemps se déroulera du 26 mars au 16 juin 2012 et que la programmation estivale se déroulera du 19 juin au 3 septembre 2012;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le programme des activités de loisir – printemps/été 2012 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA12 08 0091

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299004 relatif à une demande de subvention de l'Ensemble vocal de Saint-Laurent pour l'année 2012.

ATTENDU que l'ensemble vocal de Saint-Laurent organise, pour ses membres, des activités hebdomadaires reliées au chant au Centre des loisirs;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'Ensemble vocal de Saint-Laurent pour l'année 2012.

Le 2 février 2012

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299004: 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0092

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299003 relatif à une subvention au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une subvention de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299003 : 11 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0093

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299002 relatif à une demande de subvention du Centre Bon Courage de Place Benoît pour les années 2012 à 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

ATTENDU la résolution numéro CA09 080025 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et accordant une subvention annuelle de 30 500 \$ au Centre Bon Courage de Place Benoît pour les années 2009, 2010 et 2011;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention annuelle de 30 500 \$ au Centre Bon Courage de Place Benoît pour les années 2012, 2013 et 2014.

2.- D'autoriser la signature de la convention à cet effet.

3.- D'autoriser le premier versement de 30 500 \$ pour l'année 2012.

4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299002: 30 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0094

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299001 relatif à la contribution financière annuelle 2012 au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080024 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et accordant une subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 2 février 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder la subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299001 : 14 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0095

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299006 relatif à la signature d'une entente avec le Centre des femmes de Saint-Laurent pour le versement d'une subvention de 12 500 \$ par an dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour les années 2012, 2013 et 2014.

ATTENDU que la Direction de la diversité sociale met à la disposition de l'arrondissement Saint-Laurent des sommes en soutien à la réalisation des actions prévues par le Centre des femmes de Saint-Laurent, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente triennale avec le Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.
- 2.- D'accorder une subvention de 12 500 \$ par an au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour les années 2012, 2013 et 2014.
- 3.- D'autoriser le premier versement de 12 500 \$ pour l'année 2012.
- 4.- D'imputer la dépense au compte de la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle suivant (demande d'achat DA 263412 : 12 500 \$) :

2101.0010000.101177.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0096

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299047 relatif à une demande d'aide financière de l'Association des photographes de Saint-Laurent dans le cadre des activités entourant son 25^e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une aide financière de 2 000 \$ Association des photographes de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 25^e anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299047 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 2 février 2012

CA12 08 0097

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299007 relatif à un don à la Fondation Gracia dans le cadre de sa levée de fonds pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation Gracia dans le cadre de sa campagne de levée de fonds pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299007: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0098

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1123984001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 31 janvier 2012, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 janvier 2012 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA12 08 0099

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123500001 relatif à une entente de partenariat de services avec Développement économique Saint-Laurent pour le développement et l'implantation d'une solution informatisée dédiée à la gestion quotidienne des activités.

ATTENDU que le mandat effectué par la Division des ressources informationnelles de la Direction des services, soit :

- structurer l'information dans le cadre de son utilisation dans un futur outil informatisé de gestion et de suivi de projets;
- définir, en fonctionnalités, l'ensemble des besoins exprimés;
- évaluer l'adéquation entre les besoins exprimés et l'offre du marché.

ATTENDU que l'offre commerciale ne répondait que partiellement aux besoins définis;

ATTENDU que la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs a proposé de faire un «développement-maison» répondant aux besoins exprimés par Développement économique Saint-Laurent;

ATTENDU que les coûts de développement associés sont de l'ordre de 40 000 \$;

Le 2 février 2012

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une entente de partenariat avec Développement économique Saint-Laurent pour le développement et l'implantation d'une solution informatisée dédiée à la gestion quotidienne des activités.

ADOPTÉ.

CA12 08 0100

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037012 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2101 au 2261, rue du Mistral et du 2039 au 2215, rue des Dolomites dans les zones H08-032 et H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës, en empiétant dans la marge avant.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0101

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037014 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2207 au 2245 et du 2208 au 2232, rue des Hémisphères et du 2102 au 2298, rue du Borée dans les zones H08-012 et H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës, en empiétant dans la marge avant.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0102

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120565002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2850, boulevard Laurentien dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser de peindre le revêtement de brique d'un bâtiment commercial.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0103

Soumis sommaire décisionnel numéro 1121037001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5285, boulevard Henri-Bourassa dans la zone S03-036 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour ce bâtiment commercial, l'empiètement du second étage dans la marge avant et l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation et la hauteur ne respectent pas les normes applicables.

Le 2 février 2012

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 janvier 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5285, boulevard Henri-Bourassa dans la zone S03-036 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour ce bâtiment commercial, l'empiétement du second étage dans la marge avant et l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation et la hauteur ne respectent pas les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme et à la proposition de la nouvelle enseigne, datée du 3 février 2012, préparée par Landreville enseignes.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0104

Soumis sommaire décisionnel numéro 1121037002 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement intérieur de cette habitation unifamiliale contiguë située au 2965, place Cherry dans la zone H08-069 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 18 janvier 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120101);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement intérieur de cette habitation unifamiliale contiguë située au 2965, place Cherry dans la zone H08-069 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0105

Soumis sommaire décisionnel numéro 1121037003 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur du second étage de cette habitation unifamiliale jumelée située au 1465, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 18 janvier 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 2 février 2012

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur du second étage de cette habitation unifamiliale jumelée située au 1465, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs du deuxième étage sont recouverts de déclin d'aluminium blanc similaire à l'existant.

ADOPTÉ.

CA12 08 0106

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124152001 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1408, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. o) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111214);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1408, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme à la condition que les auvents et les enseignes soient de couleur noire avec le lettrage prévu pour l'option de couleur bourgogne.

ADOPTÉ.

CA12 08 0107

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2320, rue Stevens dans la zone H15-048 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. f) de la séance tenue le 5 octobre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111004);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2320, rue Stevens dans la zone H15-048 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le revêtement extérieur du mur de la façade est en pierre grise de type Laurier de la compagnie Arriscraft ou l'équivalent.

ADOPTÉ.

CA12 08 0108

Le 2 février 2012

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-4 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1124152002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-4 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 27 février 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA12 08 0109

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à l'adoption d'un règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA12-08-5), sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1104509010).

CA12 08 0110

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA10-08-1 autorisant un emprunt au montant de 9 820 000 \$ pour le coût de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale à l'arrondissement de Saint-Laurent.

(Sommaire décisionnel 1122288001)

CA12 08 0111

Le règlement numéro RCA12-08-2 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour des travaux de réfection routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124322001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2012, la conseillère Michèle D. Biron a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement des travaux de réfection routière (CA12 080047);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-2 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour des travaux de réfection routière.

ADOPTÉ.

CA12 08 0112

Le règlement numéro RCA12-08-3 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124322002).

Le 2 février 2012

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2012, le conseiller Francesco Miele a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement des travaux de réfection routière (CA12 080048);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-3 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics.

ADOPTÉ.

CA12 08 0113

Le règlement numéro RCA12-08-4 autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124322003).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2012, le conseiller Aref Salem a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement des travaux de réfection routière (CA12 080049);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-4 autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.

ADOPTÉ.

CA12 08 0114

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950003 relatif à une nomination au poste permanent d'inspecteur en construction et aménagement urbain à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'inspecteur en construction et aménagement urbain à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Mohammed Mobarek de façon permanente au poste d'inspecteur en construction et aménagement urbain à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

Le 2 février 2012

CA12 08 0115

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950004 relatif à la création de deux postes d'étudiants cols blancs.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer deux postes d'étudiants cols blancs afin d'accueillir deux étudiants français dans le cadre des échanges inter-municipalités France-Québec avec la Ville de Mérignac à l'été 2012;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer deux postes d'étudiants cols blancs dans le cadre des échanges inter-municipalités France-Québec avec la Ville de Mérignac pour l'été 2012, pour une durée de six semaines.

ADOPTÉ.

CA12 08 0116

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950005 relatif à la création de deux postes permanents de bibliothécaire pour la Bibliothèque du Boisé à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le plan d'action de la mise en service du projet de la Bibliothèque Du Boisé prévoit la création et le comblement de deux postes de bibliothécaires pour la nouvelle bibliothèque;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer deux postes permanents de bibliothécaire pour la Bibliothèque du Boisé à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA12 08 0117

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950007 relatif à la nomination d'un chef de section - exploitation d'aqueducs et d'égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - exploitation d'aqueducs et d'égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Daniel Lauzon au poste permanent de chef de section – exploitation d'aqueducs et d'égouts à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

Le 2 février 2012

CA12 08 0118

Le bilan annuel 2011 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement. Le chef de la Section de l'environnement de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1124020001).

Après avoir pris connaissance des autorisations émises, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

CA12 08 0119

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2011 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA12 08 0120

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 22

Le conseiller Aref Salem et le maire Alan DeSousa offrent leurs vœux de prompt rétablissement à madame Ghislaine Vandal, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le conseiller Aref Salem informe les citoyens de la tenue de la 19^e édition de la Fêerie d'hiver organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Saint-Laurent le dimanche 12 février prochain, de 13 h à 17 h, dans le parc Cousineau, à l'angle de l'avenue O'Brien et de la rue Poirier. Il rappelle aussi que des billets sont encore disponibles pour le spectacle de l'Orchestre Métropolitain qui présentera « Airs de jeunesse » le dimanche 19 février prochain, à l'église Saint-Sixte.

CA12 08 0121

Deuxième période de questions du public, à 20 h 24

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Josée Duchesne, du 2816, rue des Andes :

- Mentionne l'insatisfaction des propriétaires de Bois-Franc.
- Il n'y a pas eu de consultation des citoyens pour les changements de routes du secteur. Les choix qui ont été faits devraient être corrigés.
- La circulation est amenée directement sur la rue des Andes où il y a des propriétés unifamiliales.
- Sur le boulevard Cavendish, la première entrée sur la rue des Outardes, il n'y a pas d'arrêt.
- Depuis que la rue de l'Équateur est un sens unique, on voit la cueillette des vidanges et le ramassage de la neige s'effectuer en sens inverse. Il ne favorise pas le magasinage au centre des Bois-Franc. Les citoyens ne connaissent pas nécessairement son existence.
- Elle ne comprend pas pourquoi la rue de l'Équateur dirige la circulation vers des maisons unifamiliales et un parc.
- Quand on sort des rues de l'Équateur et Modigliani pour arriver à Ernest-Hemingway, la visibilité est nulle et on doit s'avancer au milieu de la rue pour bien voir.

Réponse (Alan DeSousa) : il prend note de ses commentaires.

Le 2 février 2012

Madame Hernandez, du 2213, rue Harriet-Quimby :

- Le sens du projet original autour de la Grande Place est perdu. Les rues sont très étroites.

Réponse (Alan DeSousa) : le plan du concept du Bois-Franc date de 1992. Le concept a été respecté.

- Elle remarque un inconfort sur le sujet de la circulation.

Réponse (Alan DeSousa) : on gère le court terme avec une planification à long terme.

CA12 08 0122

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
